

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation urgente
Titre :	Centre sportif de Malley : peut-on arrêter l'hémorragie ?
Interpellatrice :	Marlène Bérard (PLR)

Le 11 avril 2024, la Municipalité de Lausanne publiait le rapport d'audit interne du contrôle des finances (CFL) au sujet du Centre sportif de Malley SA (CSM).

Le rapport est extrêmement critique sur la gestion du CSM et formule 6 recommandations pour améliorer la rentabilité du Centre.

Parmi les constats, le CFL relevait que la stratégie développée et adoptée par le Conseil d'Administration du Centre sportif de Malley n'avait pas été déclinée en objectif chiffré au niveau de la société, et par conséquent il n'y avait aucun indicateur qui avait été mis en place pour suivre cette stratégie.

Le CFL indiquait également que le CSM ayant une activité fortement déficitaire qui nécessite le soutien des pouvoirs publics, il était important que la stratégie prenne en compte la dimension économique de la durabilité et développe des objectifs à même de limiter au maximum son déficit.

Outre la mise en place d'indicateur afin d'assurer le suivi des objectifs fixés, le CFL préconisait également la mise en place d'un processus d'identification et de suivi des parties liées et un suivi des transactions conclues avec ces dernières. Le CFL recommandait aussi d'automatiser la comptabilité analytique afin de suivre avec précision le coût des différents domaines/parties du site et ainsi pouvoir renégocier les tarifs les plus justes. Il préconisait en ce sens de réévaluer le tarif horaire de location de la glace facturé aux clubs résidents au plus proche du coût complet tout en tenant compte du caractère amateur ou professionnel des clubs.

Toujours dans un esprit visant à limiter le déficit, le CFL recommandait de renégocier les contrats avec échéance à 2027 et d'évaluer l'opportunité, notamment, de récupérer la gestion directe du business center. Le CFL recommandait également que le CSM s'assure de facturer les services rendus afin *a minima* de couvrir les coûts engendrés par ceux-ci.

Malgré ces recommandations, nous apprenions au travers d'un article publié le 25 octobre 2024 dans le quotidien 24heures, que la facture de la Vaudoise Aréna s'alourdissait en 2024 de CHF 700'000.- et que ce déficit serait à l'entière charge de la commune de Lausanne. En effet, selon les accords négociés en leur temps, les engagements financiers des communes de Renens et Prilly ont été plafonnées à un montant d'ores et déjà atteint.

Le conseil communal a eu l'occasion à plusieurs reprises d'être saisi de questions en lien avec la gouvernance du Centre sportif de Malley ainsi que sur les prestations qui étaient facturées et sur la manière dont elles l'étaient.

Malgré les inquiétudes régulières formulées par le conseil communal, il s'avère qu'année après année, le déficit du Centre sportif de Malley, dont fait partie la Vaudoise aréna, s'alourdi de manière conséquente.

Les conséquences financières du centre sportif de Malley ont un impact non négligeable sur les finances de la commune de Lausanne, cette dernière étant appelée à prendre à sa charge un déficit qui atteint aujourd'hui plus de 12 millions.

Compte tenu de la situation financière du centre sportif de Malley, le PLR s'inquiète sur la manière dont la Ville de Lausanne s'occupe de la mise en place et du suivi des recommandations du CFL.

Le PLR pose dès lors les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-ce que la Municipalité de Lausanne s'assure que les recommandations formulées par le CFL dans son rapport d'audit du 18 mars 2024 sont mises en place ?
2. La Municipalité peut-elle nous indiquer si les recommandations formulées dans le rapport d'audit, ou du moins certaines d'entre-elles, ont d'ores et déjà été exécutées ?
3. En particulier, est-ce que la renégociation des contrats arrivant à échéance en 2027 a débuté ?
4. D'une manière générale, la Municipalité, à travers ses représentants, fait-elle en sorte qu'une renégociation des contrats existants avec les associations soient mise en œuvre dans les plus brefs délais, notamment au niveau des loyers applicables ?
5. Est-ce que la Municipalité de Lausanne a-t-elle entrepris des négociations avec les autres communes, soit Prilly et Renens, s'agissant de leurs participations éventuellement supplémentaires au déficit du centre sportif de Malley ?
6. Pourquoi la Municipalité de Lausanne n'a-t-elle pas prévu de subvention annuelle pour le Centre sportif de Malley qui éviter au final de devoir éponger chaque année un déficit supplémentaire ?
7. Quels moyens met en œuvre la Municipalité pour s'assurer que le déficit du CMS cesse de se creuser d'année en année ?
8. D'une manière générale, quel(s) modèle(s) économique(s) est/sont appliqué(s) aux autres infrastructures sportive (p. ex. piscine de Mont-Repos, stade de la Tuillière, etc.) pour la couverture des coûts et quel est le taux de couverture des installations existantes et futures ?

Lausanne, le 4 novembre 2024

Marlène Bérard (PLR)